

DÉCISION DU CONSEIL**du 30 octobre 1978****portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins****(78/904/CEE)**

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision 75/364/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, portant création d'un comité consultatif pour la formation des médecins ⁽¹⁾,considérant que, par sa décision 76/385/CEE ⁽²⁾, le Conseil a procédé à la nomination des membres et suppléants du comité consultatif pour la formation des médecins ;

considérant que le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne a désigné, le 27 septembre 1978, M. W. Bechtholdt en vue de remplacer M. H. Bourmer, membre suppléant du comité précité,

DÉCIDE :

Article unique

M. Wolfgang Bechtholdt est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins en remplacement de M. Horst Bourmer pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 5 avril 1979.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 1978.

*Par le Conseil**Le président*

O. von LAMBSDORFF

⁽¹⁾ JO n° L 167 du 30. 6. 1975, p. 17.

⁽²⁾ JO n° L 101 du 15. 4. 1976, p. 51.